



Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019 :

Autorisation de signature – Cogeco Connexion

Le conseil a autorisé la signature d'un contrat avec Cogeco Connexion afin de télédiffuser les séances du conseil municipal. Cette entente, d'une durée de 2 ans prendra effet le 1^{er} janvier 2020. Bien que la diffusion sera en différé, le conseil s'assure donc de la captation et de la promotion des assemblées du conseil.

Encadrement et diminution des appareils de loterie vidéo

Certains citoyens ont interpellé les membres du conseil municipal vis-à-vis les appareils de loterie vidéo. Le constat est alarmant suite à certaines modifications législatives et réglementaires du Gouvernement du Québec. L'impact est perceptible quant à l'encadrement des exploitants des lieux où sont situés ces appareils, l'augmentation par lieu d'exploitation ainsi que l'attraction de ces appareils sur les clientèles plus vulnérables. La résolution du conseil vise à conscientiser le gouvernement à une telle pratique.

Travaux supplémentaires et subvention – pont Alary

Le conseil municipal avait octroyé un contrat pour des travaux de pavage mineur pour l'année à Pavage Ste-Adèle. Comme des travaux importants doivent être entrepris sur le pont Alary (rue Saint-Joseph), le conseil a autorisé un dépassement de coût pour la réalisation de ce contrat. Toutefois, ce dépassement devrait être minime puisqu'une subvention est attendue dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* d'un montant de 70 000 \$.

Demandes de subvention – AIRRL et PRIMEAU

Toujours en ayant en tête de minimiser l'impact du coût des travaux sur le compte de taxes, le conseil est toujours à l'affût de l'aide financière des autres paliers gouvernementaux. Ainsi, il mandate la direction des Services techniques de faire des demandes de subvention dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auprès du ministère des Transports du Québec et du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces subventions permettront la réalisation de travaux de pavage majeur sur différentes routes de la ville ainsi que des infrastructures (aqueduc et égout).